

S'feld' Blatt

Lettre d'information de la Commune de Feldbach n° 36 - Janvier Février 2026

Horaires d'ouverture de la mairie : Mercredi de 15h à 18h, jeudi de 15h à 19h, vendredi de 10h à 12h. La Mairie est fermée le mardi.

Municipales 2026

Le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants

Elections Municipales 2026 Évolution du mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants. Les élections municipales, qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026, marquent un changement majeur pour les communes de moins de 1 000 habitants. À partir de cette échéance :

Le panachage est supprimé : il n'est plus possible d'ajouter, de rayer ou de modifier l'ordre des candidats sur votre bulletin de vote, à défaut celui-ci est comptabilisé comme vote nul ;

Le scrutin devient paritaire : chaque liste doit alterner femmes et hommes pour garantir une représentation équilibrée ;

Les listes peuvent être incomplètes : elles peuvent comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.



/ !\ En raison de l'indisponibilité de la Halle des Fêtes, le bureau de vote sera installé dans l'ancienne salle de classe.

Tenir son chien en laisse Tous les chiens ont besoin de courir régulièrement dans la nature. Cette dépense physique est nécessaire à leur bien-être. Cependant, il ne faut pas oublier que tous les chiens ont un instinct de prédation et sont donc susceptibles de s'attaquer à la faune sauvage. Cette prédation est d'autant plus grave pendant le printemps et une partie de l'été du fait de la période de mises bas et de nidification (plusieurs espèces d'oiseaux nichent au sol). Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir. Pendant toute l'année, vous devez garder vos chiens sous surveillance lors de vos balades en forêt ; ils ne doivent pas se trouver à plus de 100 mètres de vous. Entre le 15 avril et le 30 juin, la réglementation est plus stricte : vous devez tenir vos chiens en laisse lorsque vous vous trouvez en dehors d'un chemin forestier. La commune remercie chacun pour son civisme et son engagement en faveur de la préservation de nos espaces naturels.

Protégeons les animaux de la forêt

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances ! Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

Tenons les chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet



Restons sur les chemins et les sentiers forestiers

Evitons de toucher les animaux ou de les déplacer



Merci !



Etat des chemins forestiers Il a été constaté de manière générale que les chemins forestiers ont été fortement endommagés à la suite de travaux d'exploitation réalisés récemment. Ces dégradations s'expliquent notamment par l'intervention d'engins forestiers dans des conditions climatiques défavorables, ayant entraîné une détérioration significative des chaussées et accotements. Il est rappelé que, dans la mesure du possible, les travaux forestiers doivent être réalisés en dehors des périodes de mauvaises conditions météorologiques, afin de préserver l'état des chemins et des infrastructures communales. Cette recommandation s'applique à l'ensemble des intervenants, qu'ils soient professionnels ou propriétaires privés. Merci.

Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2026

Travaux Bâtiment Mairie L'appel d'offres est déclaré infructueux. Les différents devis ont fait l'objet d'une analyse dont il résulte plusieurs sujets de réflexion évoqués avec le Maître d'œuvre. Il a ainsi été demandé de reprendre le cahier des charges sur les postes identifiés et de trouver des sources d'économie. Le chiffrage prévisionnel de la rénovation et la mise aux normes de la mairie actuelle est estimé à 385 200.-€.

Parcelle forêt : Il a été constaté qu'un propriétaire privé, ayant mandaté un bûcheron pour réaliser une coupe de bois sur sa parcelle forestière, a vu cette intervention excéder les limites de propriété. Des arbres ont ainsi été coupés par erreur sur une parcelle appartenant à la commune, ainsi que dans le taillis situé sur un chemin relevant de l'Association foncière. Deux visites de constat ont été effectuées sur site, afin d'établir les faits et d'identifier les responsabilités. Une proposition d'accord amiable a été formulée, prévoyant l'indemnisation de la commune au titre du préjudice subi. Cette indemnisation comprend la valeur des bois irrégulièrement coupés (5.714 m³ = 331.41€ HT) ainsi que le coût d'un reboisement (devis Ets WADEL 1 832.52€). Le Conseil municipal, appelé à se prononcer sur cette proposition autorise les suites à donner à ce dossier.

Aménagement RD : le Conseil municipal est interrogé par un habitant sur l'absence de trottoir le long de la route départementale traversant la commune vers Ferrette et la nécessité de sécuriser les déplacements des piétons. Le Conseil municipal rappelle que l'étude de sécurité routière réalisée sur l'ensemble du territoire communal a bien identifié ce secteur comme présentant des risques, au même titre que les autres axes de routes départementales traversant la commune. Cette étude a formulé plusieurs préconisations visant à améliorer la sécurité des usagers. Toutefois, il est souligné la difficulté de hiérarchiser les interventions entre les différentes voies concernées, aucune d'entre elles ne pouvant objectivement être priorisée par rapport aux autres sans justification technique ou financière spécifique. Par ailleurs, les contraintes budgétaires actuelles de la commune ne permettent pas la mise en œuvre simultanée de l'ensemble des aménagements préconisés par l'étude de sécurité routière. Le Conseil municipal réaffirme néanmoins son engagement à poursuivre la réflexion sur la sécurisation des déplacements et à étudier, en fonction des moyens financiers disponibles, les possibilités de programmation progressive des aménagements recommandés.

Participation aux frais de scolarité d'enfants scolarisés hors commune 8 enfants domiciliés dans la commune sont actuellement scolarisés dans la commune de Waldighoffen, au sein d'une classe bilingue. La commune d'accueil sollicite une participation financière pour couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à ces élèves. Le montant demandé est de 150 € par enfant et par année scolaire. Jusqu'à présent, le conseil municipal a fait le choix de ne pas donner suite à cette demande, en s'appuyant sur notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Riespach-Feldbach-Bisel d'une part sur la baisse des effectifs et d'autre part sur la charge financière déjà importante supportée par la commune.

Poste d'agent communal polyvalent compte-tenu du départ en retraite de l'agent actuel, il est créé un emploi permanent d'agent communal polyvalent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique territorial (2^e classe). Cet emploi est créé à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 17h30.

Servitude domaine public (rue de Ferrette et rue de Riespach) : autorisation est donnée au Maire pour signer une convention de servitude et d'occupation du domaine public.

Echange de terrains rue du fossé, dans ce dossier des frais de levée d'hypothèque d'un montant de 800.-€ se rajoutent. Accord est donné pour la prise en charge par la commune.

Affaire budgétaire : les frais de carte grise du nouveau véhicule (Peugeot Partner) avancés par le Maire sont à lui rembourser (193.76€)

Abri-bus Le devis établi par les Ets DATTLER est validé. Notre demande de subvention déposée auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace n'a pas obtenu une réponse favorable.

Appentis la Région Grand Est a accordé en date du 02/02/2026 une aide financière au titre du dispositif Coup de pouce rural pour un montant de 7 698.-€, représentant 50% de la dépense.

Lutte contre le frelon asiatique : les pièges seront à nouveau installés avant le début du printemps (réunion des référents le 11/02/2026). Les acteurs de l'année dernière seront recontactés prochainement et des nouvelles infos suivront.



Un fragment de pierre tombale datant de 1200 retrouve sa place à Feldbach ! L'histoire de ce **fragment de pierre tombale datant d'environ l'an 1200** est aussi singulière qu'instructive. Provenant à l'origine d'une **pierre tombale de l'église**, ce vestige ancien a connu un destin mouvementé avant d'être identifié et de retrouver sa place dans notre église. Longtemps disparu, sans même que personne ne le sache, ce fragment a refait surface en 1997 dans un contexte inattendu. C'est en effet à la suite d'une **procédure judiciaire** que cette pierre ancienne a attiré l'attention. Saisi dans le cadre d'une affaire portée devant le **tribunal**, le fragment avait été examiné avec soin afin d'en déterminer l'origine et la valeur patrimoniale. Les investigations menées avaient alors permis d'établir que cette pierre était bien issue d'une **ancienne pierre tombale de l'église de Feldbach**, et datant du Moyen Âge. C'est donc en 2007 que le Tribunal de Colmar a rendu ce fragment à la Commune de Feldbach. Entreposé au grenier du Presbytère, il a ensuite été oublié ! Ce n'est que tout dernièrement, à la suite d'un concours de circonstances, qu'il a été retrouvé. Il sera placé et sécurisé prochainement dans l'église.



Le **dimanche 11 janvier 2026**, la municipalité a eu le grand plaisir de retrouver les habitants à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux. Nombreux étaient celles et ceux qui ont répondu présents pour partager ce moment d'échanges et de convivialité, qui est toujours un rendez-vous important de la vie communale.

À l'issue de la cérémonie, la journée s'est poursuivie avec le repas des aînés, un moment très attendu. La commune a ainsi eu le plaisir d'offrir un déjeuner aux habitants de plus de 65 ans. Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, sourires, bonne humeur, échanges et quelques jeux ont rythmé ce moment de partage autour d'un bon repas apprécié de tous.

Une belle journée, placée sous le signe de la proximité et du vivre-ensemble !



Nouveau Véhicule d'Intervention :

À l'occasion des vœux de la Municipalité, les habitants du village ont pu découvrir le nouveau véhicule d'intervention arrivé à Feldbach tout début janvier. Ce Peugeot Partner vient en remplacement de la mythique Renault CLIO1 de 1991 qui présente depuis quelques temps quelques signes de faiblesse. Ce véhicule n'est pas exactement celui espéré et attendu depuis presque 2 ans, ou plus exactement il n'est pas arrivé par la voie initialement espérée mais bien grâce à la solidarité et l'entraide d'un autre Corps. Un grand MERCI aux **Sapeurs-Pompiers Bas Thalbach** pour leur don, qui permet au Corps de Feldbach d'avoir un véhicule plus récent et plus fonctionnel.



Cercle des Mécènes du Sundgau

Chaque année, le Cercle des Mécènes distingue plusieurs porteurs de projets lors d'une cérémonie de remise de prix, mettant en lumière des initiatives qui participent à la vitalité culturelle et à l'identité du Sundgau. L'église de **Feldbach** a accueilli le 10 février dernier la cérémonie de remise des prix 2026, un moment à la fois convivial et riche de sens autour de la valorisation de notre patrimoine local. Quatre porteurs de projets ont été mis à l'honneur pour la qualité de leurs initiatives, témoignant du dynamisme et de l'attachement de notre territoire à la culture et à la préservation du patrimoine. Le Conseil de Fabrique de Feldbach a eu la joie d'être récompensé, avec l'attribution d'une aide de **1500€** destinée à la **rénovation du Christ en croix**, statue ancienne conservée dans l'église. Cette contribution permettra de préserver et de mettre en valeur cet élément important de notre patrimoine communal.



Infos ...



Le conseil de fabrique de Feldbach a lancé un appel aux dons en soutien à l'entretien de l'Eglise et a récolté la belle somme de 2400.-€. Grand merci pour votre soutien

Concerts et événements annoncés dans l'église en 2026 Dimanche **24 mai** à 17h, dans le cadre de la semaine authentique, le RPI Riespach Bisel Feldbach présentera un petit spectacle avec des récits d'antan, le tout coupé par des comptines ; **7 juin 2026**, Concert du groupe Entr'elles de Hirsingue ; **26 juin**

vernissage du chemin d'art sacré ; dimanche **19 juillet** Fête Patronale ; **29 août** ou 30 août Voie et Route Romane, concert ; Samedi **19 septembre** Fête du patrimoine, concert des Chums ; Samedi **12 décembre**, Concert du Liederkrantz d'Attenschwiller.

La Ligue Les responsables passeront dans les maisons de Feldbach pour récupérer votre don en soutien à la Ligue contre le Cancer à partir de lundi 30 mars 2026. D'avance merci pour votre accueil.



TERRE DES HOMMES ALSACE

Antoine de Saint-Exupéry

Terre des Hommes Depuis 2001, cela fait 25 ans que les enfants de Feldbach et Riespach font du porte à porte en soutien à Terres des Hommes Alsace. C'était l'idée de Madeleine Pagani, la catéchiste en préparation de profession de foi qui pensait installer une action concrète pour apprendre la générosité aux enfants, le partage, le don de soi. La profession de foi se faisant rare, on a continué avec les enfants du RPI Riespach Feldbach Bisel et cette année c'est le mercredi 11 mars à partir de 16h que les enfants viendront sonner à votre porte pour vendre les chocolats à 3 euros, merci de leur réserver un bon accueil.

Zone de don & réemploi

La Zone de Réemploi est accessible depuis le 12 janvier à la **déchèterie à Waldighoffen** !

- ✓ Donnez vos objets encore utiles : petits meubles, jeux, matériel...
- ✓ Participez à la réduction des déchets et soutenez la Fondation de l'Armée du Salut.

📍 Rendez-vous à la déchèterie, dès maintenant !

